

Rapport annuel

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



2021

Sommaire

FAITS MARQUANTS 2021 p.3

PRÉSENTATION GÉNÉRALE p.3

- Moyens humains
- Relations extérieures

LA COLLECTE p.7

- Collecte ordures ménagères
- Collecte sélective
- Extension des consignes de tri
- Déchèteries
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- Les textiles
- Les papiers administratifs
- Les composteurs

INDICATEURS TECHNIQUES SUR LE TRAITEMENT p.15

- Collecte ordures ménagères
- Collecte sélective

- INDICATEURS FINANCIERSp.16

Faits marquants 2021

Lancement du marché de location pour les camions.

Présentation générale

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CCARC) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Aujourd'hui, elle regroupe 15 communes réparties sur un territoire d'environ 281 km².

- Population municipale légale en vigueur :
Population légale 2021 (donnée INSEE RP 2019) : 23 023 habitants
- 15 communes :
9 communes de moins de 1000 habitants
Superficie 2019 : 281 km²
Densité 2021 : 82 hab./km²
- Typologie d'habitat :
Habitat mixte à dominante rurale
Saison touristique en été
- Concernant les logements du territoire :
6% sont des résidences secondaires
12 % de logements vacants
L'habitat individuel : 71 % de maison et 27 % d'appartement
Taille moyenne d'un foyer : 2,3 hab.
Territoire composé à près de 79 % d'habitat pavillonnaire et d'habitat dispersé.

	Grand collectif	Habitat dispersé	Pavillonnaire	Urbain dense
Alba-la-Romaine		539	576	398
Aubignas		225	188	49
Baix		314	509	253
Cruas		154	2 106	647
Le Teil	664	343	5 832	1 817
Meyssse		158	765	412
Rochemaure		355	1 554	308
Saint-Bauzile		135	174	
Saint-Lager-Bressac		381	502	
Saint-Martin-sur-Lavezon		375	58	
Saint-Pierre-la-Roche		52		
Saint-Symphorien-ss-Ch		200	537	
Saint-Thomé		208	183	45
Saint-Vincent-de-Barrès		398	404	65
Valvignères		334	43	66
Total général	664 3%	4 169 19%	13 429 60%	4 058 18%

Présentation générale

LES MOYENS HUMAINS

Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron préside les conseils et bureaux communautaires afin de décider de la politique du service déchets, accompagnés du vice-président en charge de cette thématique ainsi que de :

	Nombre d'agent	Besoin avec remplacement des congés payés et maladie	
Collecte	10 agents	12,66 agents ETP	9,6 % CP + 17% maladie
Gestion haut de quai	4 agents	4,70 agents ETP	9,6% CP + 8% maladie
Lavage et maintenance parc contenant	En prestation de service		
Encadrement	1,1 agents	1,2 agents ETP	
Prévention	1 agent	1 agent ETP	
Total	16,1 agents	19,56 agents ETP	

Le vice-président en charge des déchets, accompagné de la responsable de Pôle Environnement Technique Déchets, du chef d'équipe de la Régie de collecte proposent l'organisation à la Commission « Déchets » représentant le territoire.

Présentation générale

LES RELATIONS EXTERIEURES

La Communauté de communes a un lien avec l'**Association Le Relais pour le Recyclage** des vêtements avec des bornes sur l'ensemble du territoire

LA DÉCHÈTERIE DE PRIVAS

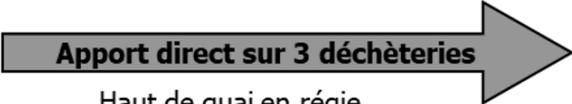
Les habitants de 4 communes ont la possibilité d'accéder à la déchèterie de Privas :

- St Bazile,
- St Lager Bressac,
- St Symphorien sous Chomérac
- St Vincent de Barrès

Le **SYndicat des Portes de Provence** (SYPP) traite les déchets issus des 15 communes de la Communauté de communes. C'est lui qui est en relation avec les prestataires qui financent le recyclage des déchets : ALIAPUR (pneus), EcoLogic et EcoSystèmes (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ou DEEE), ES-R : (lampes), CITEO (emballages et les papiers), Corepile (piles et batteries)

LES RÉSEAUX :

- Les réseaux interdéchets
- SINDRA, le système d'informations de l'Observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes

Flux	Pré-collecte	Collecte	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	 <p>Porte-à-porte, points de regroupements et apport volontaire</p>	 <p>Collecte en régie</p>	<p>ISDND Roussas TMB SYTRAD</p>
Emballages & Papiers	 <p>Apport volontaire</p>	 <p>Collecte en régie</p>	<p>Centre de tri Porte les Valences</p>
Verre	 <p>Apport volontaire</p>	 <p>Collecte en régie</p>	<p>Centre de tri IPAQ Lavilledieu</p>
Cartons	 <p>En apport volontaire Porte à porte des commerçants</p>	 <p>Collecte en régie Collecte par une association</p>	<p>Centre de tri Porte les Valences</p>
Déchets Industriels Banals	 <p>Apport direct sur 3 déchèteries Haut de quai en régie</p>		 <p>Gestion du bas de quai en prestation de service Filières de traitement</p>

La collecte

LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} mars 2017, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron gère en régie la collecte des ordures ménagères ainsi que leur acheminement vers les centres de traitement sur l'ensemble du territoire intercommunal (le centre à Portes-Lès-Valence [26800] pour la partie Nord du territoire, celui de la partie Sud se situe à Roussas [26230]).

TYPE DE CONTENANTS :

⇒ INDIVIDUELS

- Bacs 2 roues

⇒ COLLECTIFS

- Bacs 4 roues
- Colonnes aériennes
- Colonnes semi-enterrées

VEHICULES

Collecte en porte-à-porte : 3 types de véhicules pour tenir compte des typologies de voiries :

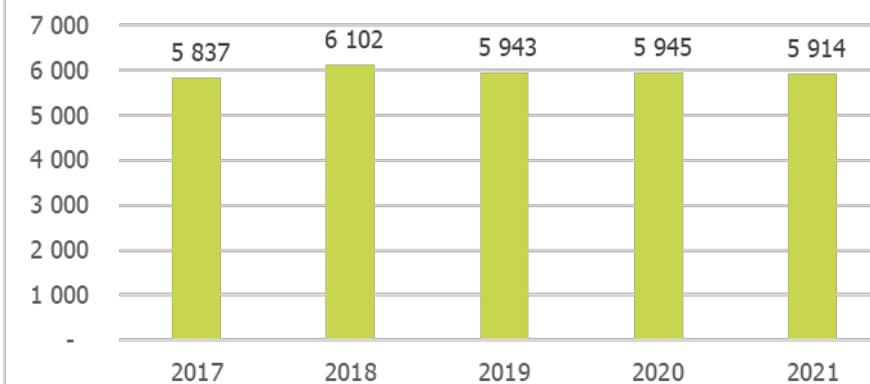
- Benne 26 t : 2 véhicules par jour mobilisés
- Benne 19 t : 1 véhicule par jour mobilisé
- Mini benne de 3,5 pour les centres-bourg et les rues étroites : 1 véhicule par jour mobilisé et 1 véhicule mobilisé 2 jours par semaine

Collecte en apport volontaire :

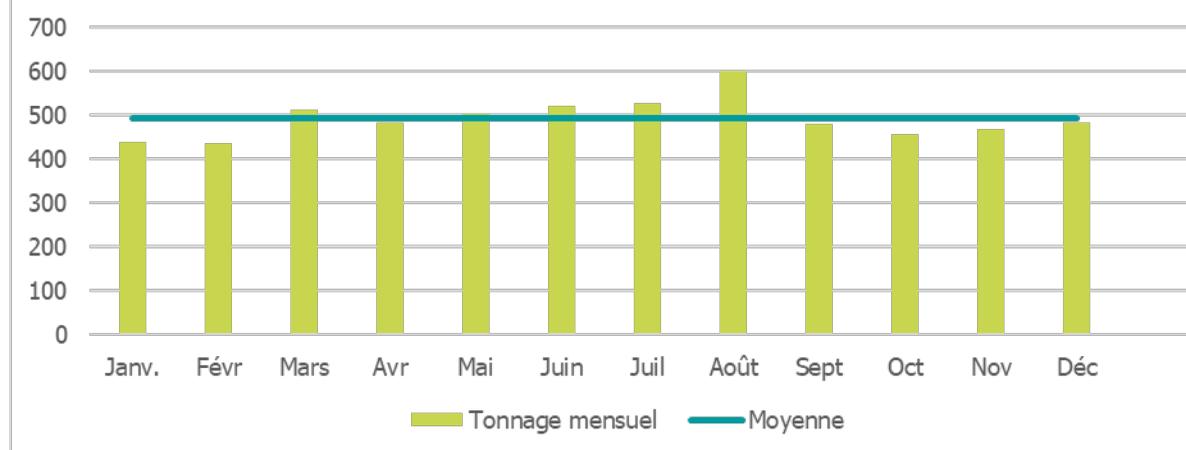
- Benne à compaction avec grue 26 t : 1 véhicule par jour mobilisés
- Camion ampliroll avec grue : 1 véhicule par jour mobilisé

- 1 micro-benne
- 4 camions BOM
- 2 camions grues (dont l'un acheté en 2018)

Evolution des tonnages d'OMR depuis 2017 (en tonnes)



Evolution mensuelle des tonnages d'OMR en 2021



La collecte

ORGANISATION DU SERVICE :

	Basse saison 01/09 au 30/06	Haute saison 01/07 au 31/08
Apport volontaire	Minimum 1 fois par semaine et en fonction du remplissage	
Alba, Aubignas, St Bazile, St Symphorien, St Thomé, Valvignères	1 fois / semaine	2 fois / semaine
Meysse, Rochemaure, St Lager, St Martin, Saint Pierre, St Vincent	2 fois / semaine	
Baix, Cruas	2 fois / semaine	3 fois / semaine
Le Teil	2 et 3 fois / semaine	

LA COLLECTE SÉLECTIVE

La Communauté de communes a intégralement repris en régie la collecte sélective sur l'ensemble du territoire.

Type de contenants :

- Colonnes aériennes
- Colonnes semi-enterrées

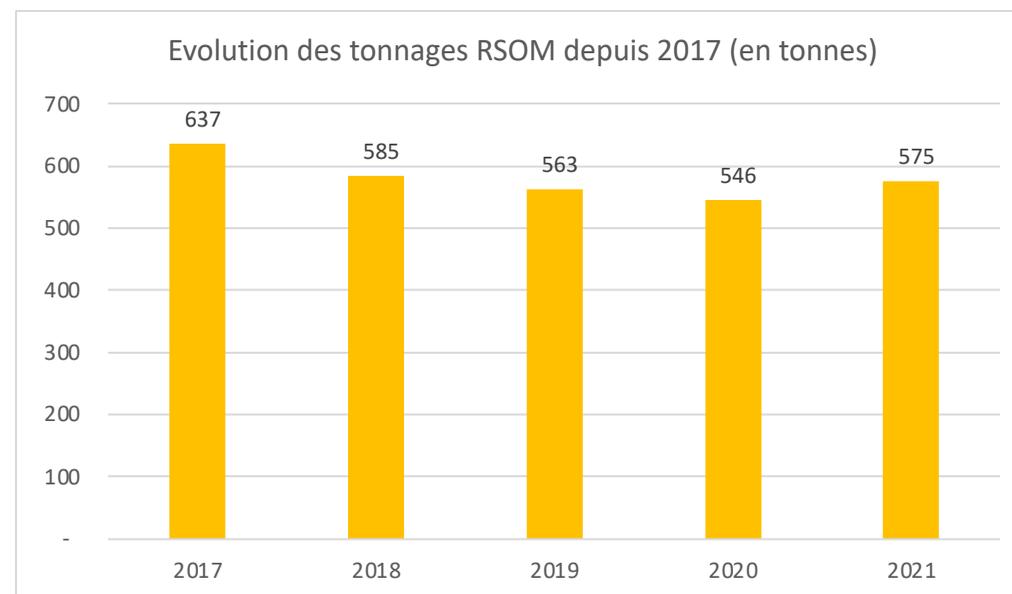
C1 : collecte 1 fois par semaine

C 0,5 : collecte 1 fois toutes les deux semaines

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Jusqu'au 31/12/2019, 2 consignes de tri sélectif différentes des emballages recyclables en plastique coexistaient sur le territoire (emballages creux séparés des emballages plats, et emballages séparés des papiers).

Depuis le 1er janvier 2020, tous les emballages et papiers sont collectés ensemble dans des bornes aériennes multimatériaux sur tout le territoire.



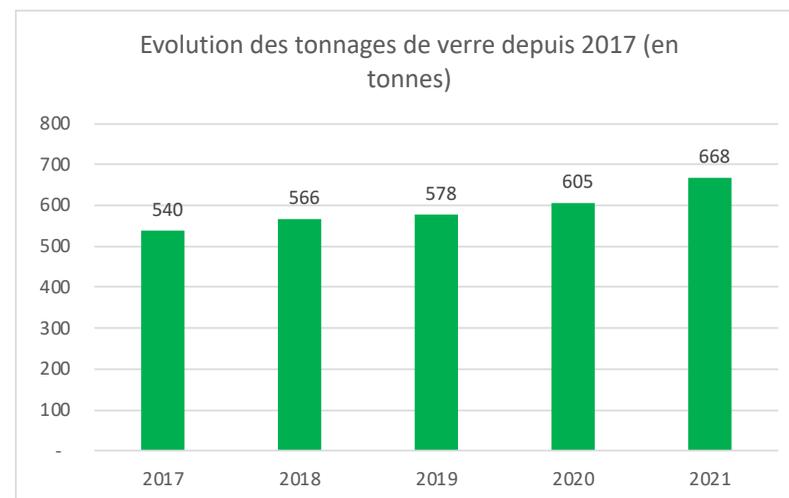
LES MULTIMATÉRIAUX

	Collecte des papiers et emballages en apport volontaire
Type de contenants	Conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes
Population desservie	L'ensemble du territoire
Nombre de conteneurs	200 conteneurs implantés sur le territoire Soit : 1 conteneur pour 115 habitants
Tonnages collectés en 2021	575 t Soit : 25 kg/hab/an
Taux de refus	13%
Tonnages valorisés	500 t Soit : 21,7 kg/hab/an

Commune	Nombre de colonne	Commune	Nombre de colonne
ALBA LA ROMAINE	17	ST BAUZILE	4
AUBIGNAS	9	ST LAGER BRESSAC	11
BAIX	10	ST MARTIN SUR LAVEZON	6
CRUAS	19	ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	4
LE TEIL	73	ST THOME	7
MEYSSE	14	ST VINCENT DE BARRES	8
ROCHEMAURE	12	VALVIGNERES	6

LES VERRES

	Collecte des papiers et emballages en apport volontaire
Type de contenants	Conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes
Population desservie	L'ensemble du territoire
Nombre de conteneurs	97 conteneurs implantés sur le territoire Soit : 1 conteneur pour 237 habitants
Tonnages collectés en 2021	668 t Soit : 29 kg/hab/an
Taux de refus	0%
Tonnages valorisés	668 t Soit : 29 kg/hab/an



La collecte

LES DÉCHÈTERIES

La Communauté de communes gère le haut de quai de 3 déchèteries, situées sur les communes d'Alba-la-Romaine, du Teil, de Cruas. Ces déchèteries réceptionnent les déchets des usagers et professionnels de l'ensemble du territoire.

Depuis 2109, une convention entre la CCARC et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) permet aux habitants des communes de St-Bauzile, St-Lager-Bressac, St-Symphorien-sous-Chomérac et St-Vincent-de-Barrès d'accéder à la déchèterie de Privas.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Alba-la-Romaine

Du lundi au vendredi : 13h30-17h30

Samedi : 8h30-12h30

(Attention aux horaires d'été)

Cruas

Du mardi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h

Fermé le jeudi matin

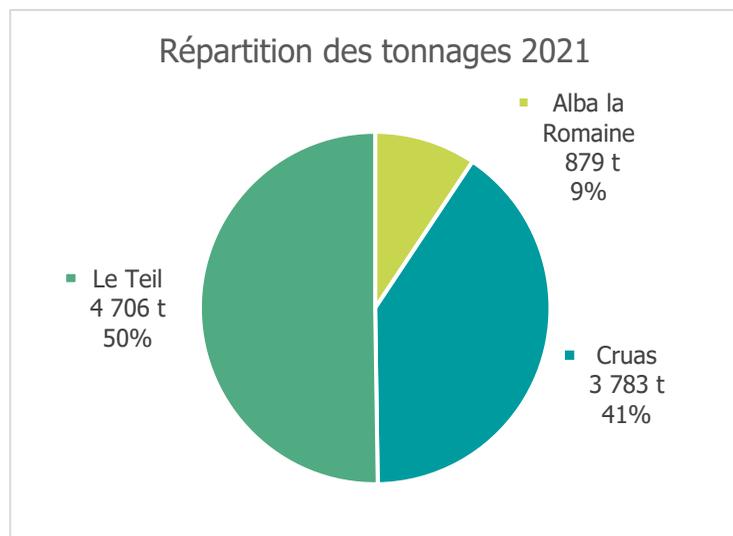
Le Teil

Lundi : 14h-18h

Du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

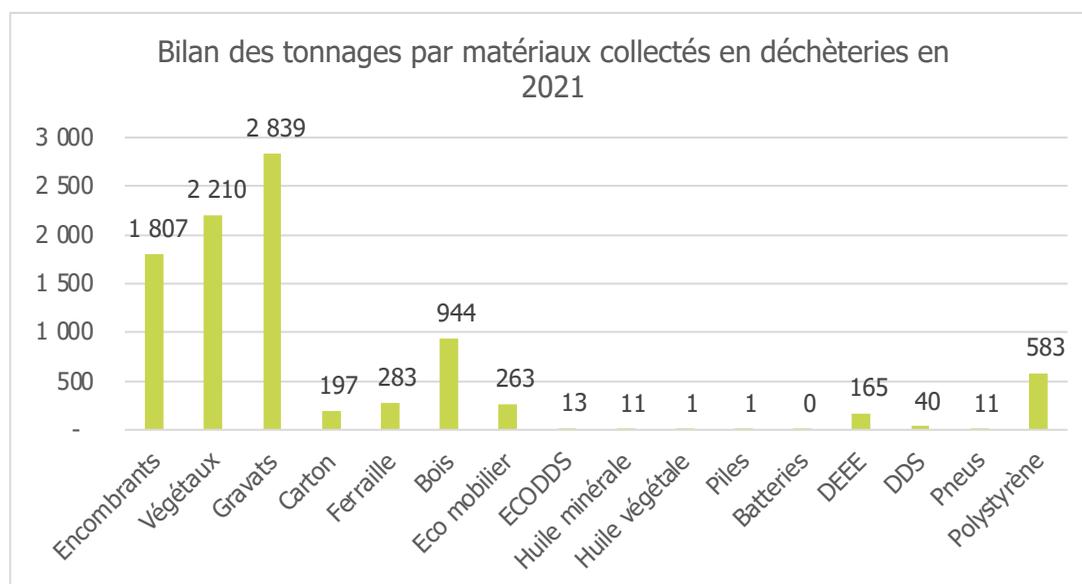
La collecte

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE



Il est important de noter que **3 catégories de déchets représentent 73%** des tonnages collectés en déchèteries :

- Gravats (inertes) : 30 % des tonnages (146 kg/hab/an) – très nettement supérieurs aux valeurs de référence
- Encombrants : 19 % des tonnages (93 kg/hab/an) – supérieurs aux valeurs de référence mais conforme à la moyenne observée sur le département de l'Ardèche
- Déchets verts : 24 % des tonnages (114 kg/hab/an) – supérieurs aux valeurs de référence



Déchets de déchèteries	2020	2021
Cartons	176	197
Encombrants	1 705	1 807
ferraille	253	283
fgravats	1 520	2 839
végétaux	2 189	2 210
bois	709	944
Total	8 572	10 299

La collecte

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION CONJOINTE AVEC LE SYPP

- Vente de composteur : en place depuis 2006
- Les composteurs sont vendus sur tout le territoire du SYPP à prix préférentiel.
- A l'arrêt depuis le 01/01/2022 : gestion par la Communauté de communes Distribution gratuite de compost : 2 distributions par an sur 5 déchèteries du territoire du SYPP
- Réalisation d'un livret déchèteries pour les usagers
- Signature d'une charte départementale d'Eco-manifestations
- Vente de compacteurs de bouteilles et de canettes à prix réduit
- Elaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021 - 2026 selon 4 axes prioritaires :
- Axe 1 : gestion intégrée des biodéchets / résorption du gaspillage alimentaire
 - Engager une politique forte et structurée de gestion intégrée des biodéchets
 - Initier une action forte de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Axe 2 : économie circulaire / recyclage / valorisation matière
 - Encourager l'émergence d'une économie circulaire, en favorisant l'économie de proximité
 - Développer les solutions de recyclage et de tri au quotidien ou en déchèterie
 - Accroître le tri sélectif
- Axe 3 : éco-Exemplarité / communication active et engageante / consommation responsable
 - Développer les actions visibles de prévention et en accentuer la diffusion
 - Participer au changement de comportement visant à limiter l'obsolescence programmée et les quantités de déchets produits
 - Développer l'éco-exemplarité du SYPP pour accroître sa crédibilité
- Axe 4 : accompagnement aux collectivités
 - Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière de leur service
 - Encourager auprès des EPCI l'utilisation des outils fiscaux à leur disposition pour maximiser l'action de prévention

Indicateurs techniques sur le traitement

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le SYPP (créé en 2004) regroupe 7 EPCI en Ardèche, Drôme et Vaucluse pour 108 communes et une population de plus de 173 000 habitants. Depuis le 01/01/2020, l'ensemble des ordures ménagères sont emmenés à l'ISDND de Coved, à Roussas (26).

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Pour la collecte sélective, des centres de transfert différents existent en fonction du type de déchet.

Le contenu des bornes multi-matériaux (emballages, papiers, journaux, revues et magazines) est acheminé au centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26).

Tous les emballages et papiers sont ensuite emmenés au Centre de Tri de PAPREC à Nîmes (30). Les papiers des administrations sont acheminés vers des filières de papeterie.

Enfin, le verre de toute la Communauté de communes est acheminé au même endroit, au centre de tri IPAQ de Lavilledieu (07) avant d'être emmené à la verrerie O-I Manufacturing à Labégude (07).

Les indicateurs financiers

Le coût de la gestion du service déchets s'élève à 2 700 533 € HT
Il est financé par le budget général de la collectivité.

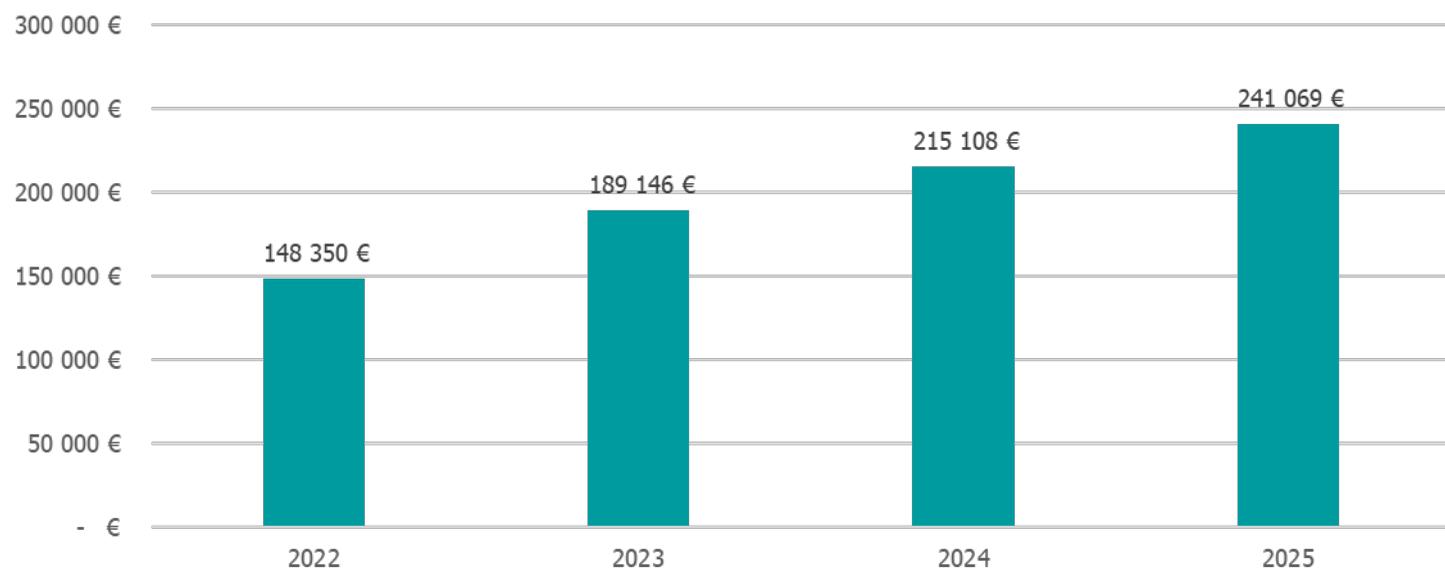
Année 2021		OMR	Verre	RSOM	Déchets en déchèterie	Total
Charges	Charges de structure	18 225 €	2 050 €	2 506 €	137 647 €	160 429 €
	Prévention / Communication	2 713 €	305 €	373 €	1 934 €	5 326 €
	Pré-collecte	57 974 €	6 522 €	7 971 €		72 468 €
	Collecte	584 586 €	65 766 €	80 381 €	175 067 €	905 799 €
	Transport / Traitement	1 292 859 €	0 €	125 701 €	298 015 €	1 716 574 €
TOTAL DES CHARGES EN € HT		1 956 357 €	74 644 €	216 932 €	612 663 €	2 860 596 €
Produits	Ventes de produits		35 159 €	30 265 €	94 639 €	160 063 €
	TOTAL DES PRODUITS	0 €	35 159 €	30 265 €	94 639 €	160 063 €
Contributions	TEOM	0 €				0 €
	Redevance spéciale et facturation usagers	12 821 €				12 821 €
	TOTAL	12 821 €	0 €	0 €	0 €	12 821 €
COÛT AIDE EN € HT		1 956 357 €	39 484 €	186 667 €	518 025 €	2 700 533 €
Coût aidé en € HT / habitant		85 €HT / hab	2 €HT / hab	8 €HT / hab	26 €HT / hab	117 €HT / hab
Coût aidé en € HT / tonne		331 €HT / t	59 €HT / t	325 €HT / t	55 €HT / t	163 €HT / t

Impact de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur budget du service et sur les habitants

- la fiscalité évolue : augmentation de la TGAP
- pour l'enfouissement : +10€/t entre 2021 et 2022 pour atteindre 65€/t en 2025
- le surcoût de TGAP :
 - +93 k €HT entre 2022 et 2025
 - Soit plus +4 €/hab. en 3 ans

Les indicateurs financiers

Montant de TGAP en € HT pour 3 709 tonnes d'OMR enfouies
(Hypothèse de maintien des quantités d'OMR 2021)



Hors taxe	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP €/t enfouissement	16 €	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
TGAP €/t incinération			11 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €

Lancement en 2022 d'une étude sur le territoire pour limiter les tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles et les Encombrants pour limiter l'impact de cette Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

ALBA LA ROMAINE
AUBIGNAS
BAIX
CRUAS
LE TEIL
MEYSSE
ROCHEMAURE
ST BAUZILE
ST LAGER BRESSAC
ST MARTIN SUR LAVEZON
ST PIERRE LA ROCHE
ST THOMÉ
ST SYMPHORIEN SOUS
CHOMÉRAC
ST VINCENT DE BARRÈS
VALVIGNÈRES

